

NOTE D'INFORMATIONS

Es wurd bekànt gmàcht!
Juin 2023 / Jüni 2023



Mairie de BOESENBIESEN

22 Rue Principale
67390 BOESENBIESEN

Tél. 03 88 85 30 81 / 06 37 55 62 26

Mail : communedeboesenbiesen@wanadoo.fr

Site web : www.boesenbiesen.fr

Mairie de BOESENBIESEN

Horaires d'ouverture :

Lundi 17h à 19h
Mercredi 08h30 à 09h30
Jeudi 16h à 18h

GRANDS ANNIVERSAIRES DE JUIN

Mme PRECHTL Odile fête ses 80 ans le 02 juin 2023.
Joyeux anniversaire !

Fête des mères le 04 Juin /

Fête des pères le 18 juin.



BONNE FÊTE A TOUS LES PAPAS ET TOUTES LES
MAMANS !

FOULEES DE LA LIGUE

Rappel: Appel du 18 juin!

Si vous n'avez pas encore déposé votre bulletin de participation pour Les Foulées de La Ligue, pensez-y avant le 11 juin 2023 en le glissant dans la boîte aux lettres chez Geneviève.

Rendez-vous est donné pour tous les participants actifs le matin même, à 8 heures, au centre du village pour organiser le covoiturage.

A bientôt, en petites foulées!
"D'Bieser Team"

DÉCLARATION DE REVENUS

Vous avez jusqu'au 08.06.2023 pour faire votre déclaration de revenus en ligne sur le site des impôts :

<http://impots.gouv.fr/www2/minisite/declaration/je-declare-mes-revenus-en-ligne.html>

Besoin d'aide ?

Téléphonez au 0 809 401 401
du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 19 h.



Ech hà ke Trummel, ke Üniform un ke Kepi, àwer e Schall un e güati Stimm.

Ech màch bekànt wàs d'r Maire en àlla İwohner mitteila will.

Ech verkend e Notschlächtung, e Holzsteierig, däss d'r Düwàkgàrd em Bàn esch, däss m'r d'Rawa müass àmalda en d'r Zitt, däss d'r Fischmànn durchkummt d'nachst Wuch,.....dess àlles àm Sundig no d' Mass oder en d'r Mittàgszitt, àn verschiedene Platz em Dorf. War ben ech ?



Je n'ai pas de tambour, ni d'uniforme ni de képi, mais une cloche et une bonne voix . J'annonce à tous les habitants du village ce que le maire veut leur communiquer. J'annonce un abbattage en urgence, une vente aux enchères de bois de chauffage, que le garde du tabac fera sa tournée dans le ban, qu'on doit déclarer les vignes dans les délais, que le poissonnier passera dans la semaine avec du poisson frais,tout cela le dimanche après la messe ou un autre jour, pendant la pause de midi, à différents endroits du village!

Qui suis - je ?

(Réponse au verso)

BIENVENUE À SANDRA

Vous l'avez peut-être déjà croisée dans le village, Sandra Schmitt , en formation de paysagiste, effectue un contrat aidé au sein de notre commune, jusqu'à fin d'année. Merci pour l'accueil que vous lui réservez.



GÉRER MES BIENS IMMOBILIERS :

un nouveau service en ligne pour les usagers propriétaires

Le service « Gérer mes biens immobiliers » s'enrichit pour permettre aux propriétaires de se conformer à la loi et déclarer l'identité des occupants de leurs biens immobiliers.

Le service donne également la possibilité de déclarer les loyers en cas de locations.

En 2023, la taxe d'habitation est supprimée pour toutes les résidences principales et tous les contribuables. Cependant, elle reste applicable aux autres locaux, notamment les résidences secondaires et les locaux vacants.

Dans ce cadre, afin d'identifier les locaux qui demeurent taxables, la loi de finances pour 2020 a mis en place une nouvelle disposition déclarative à destination de l'ensemble des propriétaires (personnes physiques et personnes morales).

Ces derniers devront, pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, quand ils ne les occupent pas eux-mêmes, préciser l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1er janvier 2023). Les contribuables auront jusqu'au 30 juin 2023 pour le faire. Ensuite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.

Comment je déclare ?

→ Si vous êtes un particulier :

Connectez-vous sur Votre espace particulier > Biens immobiliers

→ Si vous êtes un professionnel :

Rendez-vous sur Votre espace professionnel > Démarches > Gérer mes biens immobiliers

Si vous n'avez pas d'ordinateur ou pas de connexion internet, vous avez la possibilité de vous faire accompagner par un agent, soit par téléphone au 0 809 401 401 (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h, soit en vous rendant directement dans votre service des impôts.



KERMESSE DE L'ÉCOLE

La fête du RPI Boesenbiesen Schwobsheim aura lieu le vendredi 23 juin à la salle des fêtes de Boesenbiesen. Les enfants y produiront un spectacle et BS Dynamique organise la soirée festive. N'hésitez pas à passer les voir.

FÊTE DU JEU : LUDO'RIED le 10 juin de 14h à 22h.

La Ludo vous prépare une journée entière de jeux gratuits, pour tous les goûts, pour tous les âges.

Jeux de rôle, Escape Game, jeux de plateaux, en famille,... N'hésitez pas à participer à cet événement à l'Abri aux Quatre Vents. Buvette et tartes flambées sur place avec Le



D'r Bott = l'appariteur

Dans la famille TAGLANG, on est appariteur de père en fils. Au N° 3, rue de l'école habite actuellement la famille TAGLANG François.

Le père de François, **Joseph** né en 1909, a exercé la fonction d'appariteur jusqu'en 1956.

Son grand-père **Joseph**, né en 1868, a déjà été appariteur ainsi que son arrière-grand-père **François-Joseph** né en 1834. Ce dernier fut aussi garde-champêtre. « **S'Bàmmert's** » et « **S'Bottseppel's** » étaient cousins.

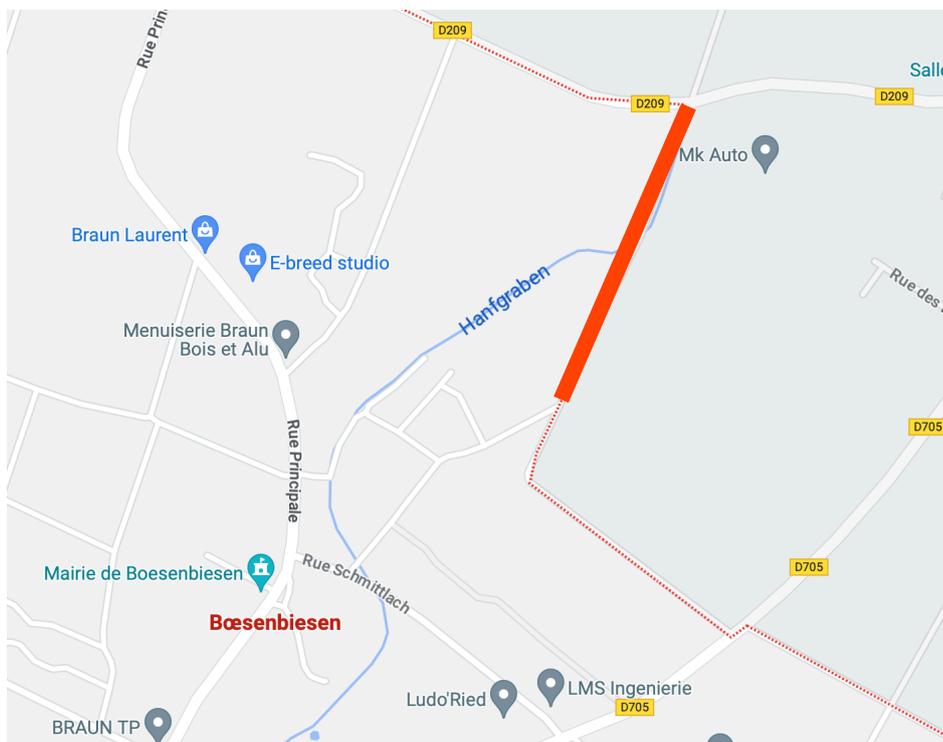
Le grand-père Joseph avait un frère jumeau **Jean** qui a exercé la fonction de garde-champêtre.

L'annonce de l'appariteur commençait invariablement par : « Es'wurd bekàntt g'macht... ! »



RÈGLES de CIRCULATION

➤ CIRCULATION SUR LES CHEMINS : Pour rappel, la circulation sur les chemins avec engin motorisé est réservé au monde agricole. Les piétons et cyclistes peuvent également l'utiliser.



Nous constatons que des voitures empruntent régulièrement le chemin reliant la nouveau lotissement à la RD 209 vers Schwobsheim. Ce chemin est la propriété de l'association foncière de Schwobsheim. **Il est interdit de l'utiliser en voiture.** Prochainement des panneaux d'interdiction seront mis en place. Si l'interdiction n'est pas respectée, une barrière sera installée.

➤ CHEMIN RELIANT LA RUE PRINCIPALE À LA RUE DES SAULES : Nous vous avons informé en avril 2021, de la mise en place d'un sens unique pour ce tronçon. Il est interdit de l'emprunter depuis la rue des Saules vers la rue Principale. Nous constatons régulièrement que des personnes l'empruntent, sans tenir compte de cette interdiction.

Le non respect de cette interdiction sera dorénavant verbalisé !

